

Guide d'achat : les panneaux routiers

by Déclic - mardi, juillet 25, 2017

<https://blog.declic.fr/4005-2/>

Les panneaux routiers. Afin que [la signalisation routière](#) soit lisible et compréhensible pour les usagers qui se déplacent souvent à haute vitesse et dont l'attention est focalisée par la route et les exigences de la conduite, **l'instruction interministérielle sur la signalisation routière** s'articule autour de cinq principes :

I. Le principe de valorisation :

Si la signalisation est trop abondante, elle perd de son efficacité et les usagers n'ont pas le temps d'assimiler toutes les informations. Il faut donc réduire les informations routières au minimum indispensable.

II. Le principe de concentration :

Lorsqu'il est indispensable que plusieurs informations soient vues, soit simultanément, soit dans un très court laps de temps, la signalisation doit être implantée de façon à ce que les utilisateurs puissent la percevoir d'un seul coup d'œil. Il est donc recommandé que deux signaux se rapportant au même point soient groupés sur le même support.

III. Le principe de lisibilité :

Afin que l'utilisateur puisse rester concentré sur sa conduite, il ne faut pas lui demander d'efforts de lecture et de mémorisation importants. Il faut donc réduire et simplifier les indications au maximum et le cas échéant répartir les signaux sur plusieurs supports échelonnés.

IV. Le principe d'adaptation :

Les panneaux de signalisation temporaires ou dynamiques doivent être adaptés aux circonstances pour lesquelles ils sont mis en œuvre afin d'assurer la sécurité des conducteurs et du personnel.

V. Le principe de cohérence :

Lorsque la signalisation temporaire ou dynamique donne des indications différentes des indications données par la signalisation permanente déjà en place, il convient de masquer provisoirement la signalisation permanente concernée afin d'éviter toutes contradictions susceptibles de créer un trouble à la circulation.

Panneaux routiers : qui les installe ?

La responsabilité de l'implantation des panneaux de circulation sur le réseau routier français est partagée entre différentes entités en fonction du type de voie :

- Le réseau routier national autoroutes et RN : le préfet et parfois le maire la société concessionnaire ou la direction interdépartementale des routes ;
- Le réseau départemental : le président du conseil général, et parfois le maire voire le préfet ;
- Le réseau communal : le maire, et parfois le préfet — à Paris le maire et le préfet de police ;
- Les parkings : le syndic de copropriété ou le propriétaire de la résidence ou du parking dont il dépend.

Panneaux routiers : les différents types

Il existe différents types de panneaux classés par catégories, en fonction du type d'informations que ceux-ci donnent. Ce tableau a pour but de vous aider à comprendre les différents types de panneaux routiers ainsi que leurs significations.

Panneaux routiers : bien choisir la classe

Une fois que le type de panneau dont vous avez besoin a été défini, une autre question se pose avant l'achat : de quelle classe de panneau ai-je besoin ?

En effet il existe deux classes de panneaux distinctes classées selon le taux de rétroflexion du panneau (voir encadré).

Panneau routier classe 2

PANNEAU LUMINEUX INTERDICTION CL2

Les panneaux de classe 2 sont des panneaux à très haute rétroflexion et sont obligatoires dans les cas suivants :

- Si le panneau est implanté à plus de deux mètres de hauteur ;

- S'il est implanté sur autoroute ou sur des routes à grande circulation ;
- Sur les axes où la vitesse est limitée à plus de 70 km/h.

Les panneaux de classe 2 permettent une détection plus efficace et augmentent la distance de visibilité de 15 à 20 %.

Panneau routier classe 1

OBLIGATION B21B CL1 650MM

Les panneaux de classe 1 peuvent être implantés partout où la classe 2 n'est pas obligatoire.

Attention, il est interdit de fixer sur un même poteau deux panneaux routiers de classe différente.

Qu'est-ce que la rétroréflexion ?

La rétroréflexion désigne la quantité de lumière renvoyée par un panneau signalisation routière. Elle est permise par un revêtement microbille d'intensité plus ou moins forte, permettant ainsi aux panneaux routiers d'être vus aussi bien de jour comme de nuit.

Le choix de la classe d'un panneau dépend principalement de la hauteur à laquelle il est posé et du lieu de son implantation.

Attention danger !

S'il est avéré que dans les circonstances d'un accident, la signalisation est mal implantée, en mauvais état, non conforme, confuse, peu visible... Une responsabilité pénale des membres des collectivités locales peut être reconnue pour mise en danger délibérée d'autrui.

Découvrez toutes **les gammes Déclic** pour :

- [Les panneaux routiers](#) ;
- [La signalisation routière.](#)

PDF generated by Kalin's PDF Creation Station